

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1086 23 mai 2011

# **SOMMAIRE**

Advent Mach S.à.r.l 52099	Kafin S.A
Alior Lux Sàrl & Co S.C.A 52099	La Petite Maison S.à.r.l 52116
Assya Holding 52099	Lux Com Co Limited
Assya Holding 52102	Lux Com Co Limited
Bumble Bee Foods S.à r.l 52102	Lux Com Co Limited
Cargill International Luxembourg 9 S.à r.l.	Luxinvest S.A
52082	Luxinvest S.A
Cargill Suprema Holdings S.à r.l 52088	Nauticom S.A 52124
Carré Holding52082	Nauticom S.A 52125
Centre Catholique Culturel et Educatif de	O & G Fire S.A52125
la Communauté Italienne 52103	Opus GP Sàrl52125
CETP II Mercury S.à r.l52093	Opus LP Holdings Sàrl52128
Cheming International Service S.A 52082	Pasta S.à r.l
Cherras Investments S.à r.l 52083	Vaninvest S.A., SPF
Cherras Investments S.à r.l 52100	Vaninvest S.A., SPF
Clarent S.à r.l	Vector Holding International S. à r.l 52084
Commex International S.A 52116	Vending Euro Product52087
Commex International S.ASPF 52116	Western Union Financial Services (Luxem-
Continental Barley Holding S.A 52085	bourg) S.à r.l 52087
Continental Barley SPF S.A52085	White Gate S.A52088
Debis Europe s.àr.l	WSTA - World Sailing Teams Association
<b>Debis Europe SPF52125</b>	S.A 52092
Finexeo S.A	XXI European Corporate Services 52092
ISKANDER Luxembourg S.A 52115	Zitura International Holding S.A 52092
Item Lux S.A	



#### Cargill International Luxembourg 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.016.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 mars 2011.

Référence de publication: 2011032574/10.

(110037927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

# Carré Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 310, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 108.318.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 mars 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011032588/11.

(110037438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

#### Cheming International Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 67.126.

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme CHEMING INTERNATIONAL SERVICE S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 67.126, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 novembre 1998, publié au Mémorial C numéro 53 du 29 janvier 1999, et dont les statuts ont été modifiés par acte sous seing privé en date du 2 août 2001, publié par extrait au Mémorial C numéro 48 du 10 janvier 2002,

ayant un capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Madame Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Christina SCHMIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux administrateurs et au commissaire.
- 4.- Divers.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.



C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

#### Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société:

La société à responsabilité limitée REVICONSULT S.à r.l., ayant son siège social à L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle, R.C.S. Luxembourg numéro B 139.013.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

#### Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la société à savoir Messieurs Patrick MOINET, Olivier LIEGEOIS, Luc GERONDAL et Giuseppe DONINELLI et au commissaire de la société à savoir BF CONSULTING S.à r.l. pour l'exécution de leur mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille six cent vingt-cinq euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HÜBSCH - SCHMIT - THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 janvier 2011. Relation GRE/2011/288. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

#### POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 3 mars 2011.

Référence de publication: 2011032595/66.

(110037471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

# Cherras Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.488.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 mars 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011032596/11.

(110037575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

# Vaninvest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 153.006.

## **EXTRAIT**

L'assemblée générale du 7 avril 2011 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economies, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;



- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'assemblée générale du 7 avril 2011 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 7 avril 2011.

Pour VANINVEST S.A., SPF

Société Anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2011049952/21.

(110055426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

## Vaninvest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 153.006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011049953/10.

(110055427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

#### Vector Holding International S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 5.000.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 147.369.

- 1) En date du 8 avril 2011, l'associé Industri Kapital 2007 Limited Partnership I, avec siège social au 30-32 New Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands a cédé:
- 119,490 parts de classe A à J à Vittoria Group Limited, avec siège social à Road Town, Offshore Incorporations Centre, Tortola, Bristish Virgin Islands;
- 2) En date du 8 avril 2011, l'associé Industri Kapital 2007 Limited Partnership II, avec siège social à 30-32 New Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands a cédé:
- 112,728 parts de classe A à J à Vittoria Group Limited, avec siège social à Road Town, Offshore Incorporations Centre, Tortola, Bristish Virgin Islands;
- 3) En date du 8 avril 2011, l'associé Industri Kapital 2007 Limited Partnership III, avec siège social à 30-32 New Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands a cédé:
- 125,591 parts de classe A à J à Vittoria Group Limited, avec siège social à Road Town, Offshore Incorporations Centre, Tortola, Bristish Virgin Islands;
- 4) En date du 8 avril 2011, l'associé Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV, avec siège social à 30-32 New Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands a cédé:
- 140,703 parts de classe A à J à Vittoria Group Limited, avec siège social à Road Town, Offshore Incorporations Centre, Tortola, Bristish Virgin Islands;
- 5) En date du 8 avril 2011, l'associé Alpha IAB Co-Investment AB, avec siège social à 30-32 New Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands a cédé:
- 1,488 parts de classe A à J à Vittoria Group Limited, avec siège social à Road Town, Offshore Incorporations Centre, Tortola, Bristish Virgin Islands;

En conséquence, l'associé de la société est le suivant:

- Vittoria Group Limited, avec siège social à Road Town, Offshore Incorporations Centre, Tortola, Bristish Virgin Islands, détient: 500,000 parts de classe A,

500,000 parts de classe B, 500,000 parts de classe C, 500,000 parts de classe D, 500,000 parts de classe E, 500,000 parts de classe F, 500,000 parts de classe H, 500,000 parts de classe I, 500,000 parts de classe J.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 8 avril 2011.

Référence de publication: 2011049955/36.

(110055555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

# Continental Barley SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Continental Barley Holding S.A.).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 18.440.

L'an deux mille dix, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «CONTINENTAL BARLEY HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 18.440, constituée suivant acte reçu pardevant Me Paul Frieders, notaire alors à Luxembourg, en date du 17 juin 1981, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C ( le «Mémorial») numéro 164 de l'an 1981, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 1 er octobre 1999, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 987 du 22 décembre 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Ariane VIGNERON, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Régis GALIOTTO, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Solange WOLTERSCHIERES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les VINGT MILLE (20.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
  - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
  - 1. Modification du paragraphe 1 de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme (ci-après désignée la «société»), qui sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi sur les Sociétés»), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («Loi sur les SPF»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La société existe sous la dénomination de CONTINENTAL BARLEY SPF S.A.»

2. Modification de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part, d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres y compris notamment les actions et autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèce (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub (a) à (e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs , endossables ou nonendossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes les mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son



objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi SPF.»

3. Ajout à l'article 3 des statuts d'un nouveau paragraphe:

«Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi sur les SPF. En cas de démembrement de la propriété des actions entre nu-propriétaire et usufruitier, tant le nu-propriétaire que l'usufruitier doit remplir les conditions de l'article 3 de la loi sur les SPF définissant l'investisseur éligible. Sous réserve que le cessionnaire remplisse les conditions de l'article 3 de la loi sur les SPF définissant l'investisseur éligible, les cessions d'actions sont libres.»

4. Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La durée de leur mandat est de six ans.»

- 5. Modification de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- «La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour le terme de six ans.»
- 6. Suppression de l'article 8 des statuts.
- 7. Modification de l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts»

8 Divore

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société en CONTINENTAL BARLEY SPF S.A. et de modifier le premier paragraphe de l'article 1 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme (ci-après désignée la «société»), qui sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi sur les Sociétés»), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («Loi sur les SPF»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La société existe sous la dénomination de CONTINENTAL BARLEY SPF S.A.»

#### Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part, d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres y compris notamment les actions et autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèce (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub (a) à (e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes les mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi SPF.»

#### Troisième résolution

L'assemblée décide de d'ajouter à l'article 3 des statuts d'un nouveau paragraphe ayant la teneur suivante:

«Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi sur les SPF. En cas de démembrement de la propriété des actions entre nu-propriétaire et usufruitier, tant le nu-propriétaire que l'usufruitier doit remplir les conditions de l'article 3 de la loi sur les SPF définissant l'investisseur éligible. Sous réserve



que le cessionnaire remplisse les conditions de l'article 3 de la loi sur les SPF définissant l'investisseur éligible, les cessions d'actions sont libres.»

#### Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La durée de leur mandat est de six ans.»

#### Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour le terme de six ans.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article 8 des statuts.

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. VIGNERON, S. WOLTER, R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2011. Relation: LAC/2011/205. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2011.

Référence de publication: 2011032578/137.

(110037255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

#### Vending Euro Product, Société Anonyme.

Siège social: L-3431 Dudelange, 2, rue de la Brasserie.

R.C.S. Luxembourg B 112.960.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VENDING EURO PRODUCT SA

Référence de publication: 2011049956/10.

(110055501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

#### Western Union Financial Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles De Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.061.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 24 mars 2011

En date du 24 mars 2011, l'Associé Unique de Western Union Financial Services (Luxembourg) SARL («la Société») a pris tes résolutions suivantes:

- De transférer !e siège de la Société du 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, au 2-8 Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg avec effet immédiat;
- D'accepter la démission de Monsieur Christopher Hugh Fischer, en tant que gérant A de la société, avec effet immédiat;
  - D'accepter la démission de Monsieur David Lee Schlapbach, en tant que gérant A de la société, avec effet immédiat;



- De nommer Monsieur Amintore Thorthon Xaver Schenkel, né le 14 février 1967, Colorado, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 12500 E. Belford Avenue, Englewood, Colorado 80112, Etats-Unis D'Amérique, en tant que gérant A de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, avec pouvoir de signature conjointe;
- De nommer Monsieur Gordon Markell Fluckiger, né le 22 septembre 1959, Californie, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 12500 E. Belford Avenue, Englewood, Colorado 80112, Etats-Unis D'Amérique, en tant que gérant A de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, avec pouvoir de signature conjointe;
- D'accepter la démission de DMC S. à r. l.., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois Grand-ducales, en tant que Gérant B de la société, avec effet Immédiat;
- De nommer Luxembourg Corporation Company SA, une société anonyme constituée selon les lois Grand-ducales, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant B de la société, avec effet immédiat pour une durée illimitée, et avec un pouvoir de signature conjointe.

Luxembourg, le 6 avril 2011.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2011049958/29.

(110055202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

#### White Gate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 158.525.

# **EXTRAIT**

Il résulte d'une résolution prise par le conseil d'administration de la Société en date du 8 avril 2011 qu'a été nommé à la fonction d'administrateur en remplacement de Monsieur Roland De Cillia, démissionnaire, Monsieur Andre Seidelsohn, demeurant au 3 Effinger str., CH-8002 Zurich. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale devant se tenir en 2015.

Luxembourg.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011049960/15.

(110055727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

# Cargill Suprema Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.217.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third of December.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register under Section B, number 150.966,

here represented by Mr. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Minnetonka, Minnesota, on 20 December 2010 and in Luxembourg on 20 December 2010.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder Cargill Suprema Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register under Section B, number 153.217, which has transferred its registered office and central administration to Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary on 14 May 2010, published on 12 July 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1423 (hereinafter the "Company"). The articles of association have not been amended since.

The appearing party, representing the whole share capital of the Company and having waived any notice requirements, reviewed the following agenda:



#### Agenda

- 1. Acknowledgment of the resignation of Mr. Nathan Zietlow and Mr. Daryl Lyn Wikstrom as Class A managers and Ms Florence Gérardy and Mr. René Beltjens as Class B Managers of the Company and decision to grant them discharge for the exercise of their mandate.
- 2. Cancellation of the existing classes of managers and subsequent amendment of sub-section 14.1 of article 14 of the articles of association of the Company.
  - 3. Amendment of sub-section 16.1 of article 16 of the articles of association of the Company.
  - 4. Amendment of sub-sections 18.2 and 18.3 of article 18 of the articles of association of the Company.
- 5. Amendment of the statutory authority to sign for the Company so that it will be bound towards third parties in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the individual signature of any manager or by the signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager within the limits of such delegation. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.
  - 6. Subsequent amendment of article 20 of the articles of association of the Company.
- 7. Appointment of Mr. Pierre-Jean Oger and Mr. Pedro Geyerhahn as managers of the Company with immediate effect and for an unlimited period.
  - 8. Miscellaneous.

The appearing party then requires the notary to enact the following resolutions:

#### First resolution

The sole shareholder acknowledges and accepts the resignation of Mr. Nathan Zietlow and Mr. Daryl Lyn Wikstrom as Class A managers and Ms Florence Gérardy and Mr. René Beltjens as Class B Managers of the Company and resolves to grant them discharge for the exercise of their mandate.

#### Second resolution

The sole shareholder resolves to cancel the existing classes of managers of the Company named "Class A Managers" and "Class B Managers" and as a consequence resolves to amend sub-section 14.1 of article 14 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **14.1.** The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager"."

#### Third resolution

The sole shareholder resolves to amend sub-section 16.1 of article 16 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **16.1.** Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and the term of their office."

# Fourth resolution

The sole shareholder resolves to amend sub-sections 18.2 and 18.3 of article 18 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

- " **18.2. Quorum.** The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.
- **18.3. Vote.** Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote."

#### Fifth resolution

The sole shareholder resolves to amend the statutory authorisation to sign for the Company, so that it will be bound towards third parties in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the individual signature of any manager or by the signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager within the limits of such delegation. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.



#### Sixth resolution

Subsequently, the general meeting of shareholders resolves to amend article 20 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" Art. 20. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the individual signature of any manager or by the signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager within the limits of such delegation. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation."

#### Seventh resolution

The sole shareholder resolves to appoint with immediate effect and for an unlimited period, Mr. Pierre-Jean Oger, born in Charleroi, Belgium, on 5 October 1976, residing at 123, rue des Tilleuls, B-6700 Arlon, Belgium and Mr. Pedro Geyerhahn, born in Rio de Janeiro, Brazil, on 28 March 1969, residing at 52 rue Jean Schoetter, L-2523 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as managers of the Company.

Following the present meeting, the board of managers of the Company is composed of the following persons:

- Mr. Pierre-Jean Oger; and
- Mr. Pedro Geyerhahn.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

# Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 150.966,

ici représentée par M. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Minnetonka, Minnesota, le 20 décembre 2010 et à Luxembourg, le 20 décembre 2010.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de Cargill Suprema Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 153.217, dont le siège et l'administration centrale ont été transférés à Luxembourg selon acte du notaire soussigné le 14 mai 2010, publié le 12 juillet 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1423 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

La comparante, représentant l'entièreté du capital social de la Société et ayant renoncé à toute notification, a revu l'ordre du jour suivant:

# Ordre du jour

- 1. Approbation de la démission de M. Nathan Zietlow et M. Daryl Lyn Wikstrom comme Gérants de Classe A et Mme Florence Gérardy et M. René Beltjens comme Gérants de Classe B de la Société et décision de leur donner décharge pour l'exercice de leurs mandats.
- 2. Annulation des catégories de gérants existantes et modification subséquente de la sous-section 14.1 de l'article 14 des statuts de la Société.
  - 3. Modification de la sous-section 16.1 de l'article 16 des statuts de la Société.
  - 4. Modification des sous-sections 18.2 et 18.3 de l'article 18 des statuts de la Société.
- 5. Modification de l'autorisation statutaire de signer au nom de la Société de sorte qu'elle soit engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de tout gérant ou par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique dans les limites d'une telle délégation. La Société sera valablement



engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

- 6. Modification subséquente de l'article 20 des statuts de la Société.
- 7. Nomination de M. Pierre-Jean Oger et M. Pedro Geyerhahn en qualité de gérants de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.
  - 8. Divers.

La comparante a ensuite demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associé unique prend acte de et accepte la démission de M. Nathan Zietlow et M. Daryl Lyn Wikstrom comme Gérants de Classe A et Mme Florence Gérardy et M. René Beltjens comme Gérants de Classe B de la Société et décide de leur donner décharge pour l'exercice de leurs mandats.

#### Seconde résolution

L'associé unique décide d'annuler les catégories de gérants existantes de la Société nommés «Gérants de Classe A» et «Gérants de Classe B» et, par conséquent, décide de modifier la sous-section 14.1 de l'article 14 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« 14.1. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. Dans la mesure où le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».»

#### Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier la sous-section 16.1 de l'article 16 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **16.1.** Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.»

#### Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier les sous-sections 18.2 et 18.3 de l'article 18 des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

- « **18.2. Quorum.** Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.
- **18.3. Vote.** Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.»

# Cinquième résolution

L'associé unique décide de modifier l'autorisation statutaire de signer au nom de la Société de sorte qu'elle soit engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de tout gérant ou par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique dans les limites d'une telle délégation. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

#### Sixième résolution

Subséquemment, l'associé unique décide de modifier l'article 20 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 20. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de tout gérant ou par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique dans les limites d'une telle délégation. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.»



#### Septième résolution

L'associé unique décide de nommer avec effet immédiat et pour une période indéterminée: M. Pierre-Jean Oger, né à Charleroi, Belgique, le 5 octobre 1976, demeurant à 123, rue des Tilleuls, B-6700 Arlon, Belgique et M. Pedro Geyerhahn, né à Rio de Janeiro, Brésil, le 28 mars 1969, demeurant à 52 rue Jean Schoetter, L-2523, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme gérants de la Société.

A la suite de la présente assemblée générale, le conseil de gérance de la Société sera dorénavant composé des personnes suivantes:

- M. Pierre-Jean Oger; et
- M. Pedro Geyerhahn.

Dont acte, passé à Luxembourg les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. OLLIGES, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16952. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011032575/199.

(110037462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

# WSTA - World Sailing Teams Association S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 148.750.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 5 octobre 2010

Monsieur Marcus HUTCHINSON a démissionné de son mandat d'administrateur en date de ce jour.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 8 avril 2011.

Référence de publication: 2011049961/11.

(110055599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

# XXI European Corporate Services, Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.234.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 05 Avril 2011

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 64 Avenue Guillaume L 1650 Luxembourg au 26 Boulevard Royal L 2449 Luxembourg.

Pour Extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011049962/13.

(110055224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

#### Zitura International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 110.395.

# **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 avril 2011 que INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES, INTERCORP S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommée nouveau commissaire aux comptes pour terminer le mandat de Monsieur Pierre Schmit, démissionnaire.



Luxembourg, le 5 avril 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2011049964/15.

(110055445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

# CETP II Mercury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 159.255.

## **STATUTES**

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth of February Before Us, Maître Francis Kesseler, notary, residing in Esch-sur Alzette (Luxembourg).

There appeared:

CETP II Participations S.à r.l. SICAR, a Luxembourg private limited liability company, submitted to the SICAR regime law, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 130 698 and having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, here represented by Ms Joanna Plichta, employee, having their professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of one proxy given on February 24, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

- **Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is governed by the laws of Luxembourg (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10 <sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).
- **Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

The Company may also act as manager or director of one or several companies in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may borrow money in any form and proceed to the issuance of bonds, notes, promissory notes, certificates or any other financial or debt instruments or debt securities which may be convertible or not.

The Company may grant loans or advance money by any means to other companies or undertakings and render any assistance by way in particular of the granting of guarantees, collaterals, pledges, securities or otherwise and subordinate its claims in favor of third parties for the obligations of any such companies or enterprises.

The Company may also enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and any such other risks generally.

In addition, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it may deem necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The name of the Company is «CETP II Mercury S.à r.l.».
- Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its shareholder(s) taken under the conditions required to amend the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality where the Company has its registered office by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro ( $\leq$  12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro ( $\leq$  1.-) each.



- **Art. 7.** The capital may be changed at any time by a resolution of the shareholder(s) taken in accordance with article 14 of the Articles.
- **Art. 8.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
  - Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in accordance with the Law and without prejudice to the provisions of the law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements.

- **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency, bankruptcy, winding-up or dissolution of the single shareholder or of any shareholders.
- **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the decision of the shareholders fall within the competence of the manager, or, in case of plurality of managers, of the board of managers. The manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers has all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a chairman among its members. If the chairman is unable to be present, his office will be taken by election among the managers present at the meeting.

The board of managers may also elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman or by any manager. A written notice shall be sent to all managers at least three (3) business days prior to the date of the meeting of the board of managers, unless a shorter notice period has been agreed by all the managers. In case all the managers are present or represented at the meeting, they may waive all convening requirements and formalities.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by telegram, email or telefax another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage. Any and all managers may also participate in and vote to any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing the identification and hearing of each and all the managers taking part in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The minutes of a meeting of the board of managers shall be signed by any two managers or by the chairman and the secretary. Extracts of the minutes can also be delivered to third parties dealing with the Company and certified either by any two managers or by the chairman and the secretary. These minutes and extracts and all factual declarations contained therein shall be conclusive evidence towards the Company and any interested person that the resolutions have been duly taken at a meeting of the board of managers validly held.

Notwithstanding the foregoing, resolutions in writing may be taken by the Company, provided that those resolutions are signed by all managers, in which case they shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers and the date of such resolutions shall be the one referred to in the resolutions or the one opposite the last signature, as the case may be. The resolutions may be signed by the managers in a single or in several separate documents sent by letter, fax, e-mail, telegram or telex.

The manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers or, in case of written resolution, all the managers may sub-delegate all or part of his/their powers to one several ad hoc agents who need not to be managers. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers or, in case of written resolution, all the managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In dealing with third parties, the Company shall be bound by the single signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers or by the single signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the manager or, as the case may be, the board of managers, or, in case of written resolution, all the managers, but only within the limits of such power.

- **Art. 13.** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.
  - Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.



In case of a plurality of shareholders, each shareholder has voting rights commensurate with its shareholding. Decisions of the shareholders are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half (1/2) of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the Company's share capital, subject however to the provisions of the Law.

- Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.
- Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to its/their shareholding in the Company.

Notwithstanding the foregoing, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may in particular decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

- **Art. 18.** At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on the thirty first of December 2011.

#### Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, CETP II Participations S.à r.l. SICAR, prenamed, declared to subscribe for the twelve thousand and five hundred (12,500) shares and have them fully paid up in the amount of twelve thousand five hundred Euro ( $\leq$  12,500.-) by contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred Euro ( $\leq$  12,500.-).

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) is at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand three hundred euro ( $\le$  1,300.-).

#### Resolutions of the sole shareholder

- 1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time:
- Mr Christopher Finn, Managing Director, born on July 6, 1957, in New York, United States of America, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- Mr David B. Pearson, Director, born on December 13, 1968, in Washington D.C., United States of America, with professional address at 1001 Pennsylvania Avenue, NW, Washington, DC 20004-2505, United States of America.
- CETP II Managing GP Holdings, Ltd., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with Register of Companies of the Cayman Islands, under number WK-204470 and having its registered office at Walker SPV Ltd., Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands.
- Mr Sam Block III, Principal, born on December 28, 1972, in Tennessee, United States of America, having his professional address at Lansdowne House, 57 Berkeley Square, London W1J 6ER, United Kingdom.
  - 2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg



#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-quatre février.

Par-devant Nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur Alzette (Luxembourg),

#### A COMPARU:

CETP II Participations S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 130 698 et ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, ici représentée par Mademoiselle Joanna Plichta, employée, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 février 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** er. Il est formé une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).
- **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société peut également agir en qualité de gérant ou d'administrateur d'une ou de plusieurs sociétés au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter de l'argent sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de titres, de reconnaissance de dettes, de certificats ou de tout autre instrument financier ou de dette convertibles ou non.

La Société peut accorder des prêts ou des avances par tous moyens à d'autres sociétés ou autres entreprises et accorder tout concours par voie notamment d'octroi de garanties, de sûretés, de nantissements, de gages ou autres ou subordonner ses droits au profit de tiers pour les obligations desdites sociétés ou entreprises.

La Société peut également contracter, exécuter ou accomplir toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, de prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, utiliser toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et généralement de tout autre risque.

En outre, la Société peut accomplir toute opération financière, juridique, commerciale et technique et, en général, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération ou transaction qu'elle jugera utile ou nécessaire à l'accomplissement ou au développement de son objet.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société a comme dénomination «CETP II Mercury S.à r.l.».
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre commune du Grand Duché de Luxembourg par une résolution du ou des associés prise aux conditions requises pour la modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune dans laquelle son siège social est situé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune.



- Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision du ou des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux sont transmissibles sous réserve du respect des dispositions de par la Loi et sans préjudice quant aux dispositions de la loi du 5 Août 2005 sur les contrats de garanties financières.

- **Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité, de la faillite ou de la dissolution de l'associé unique ou de l'un quelconque des associés.
- Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doivent pas obligatoirement être des associés. Le ou les gérants sont révocables ad nutum.

Tous les pouvoirs non expressément réservés aux associés par la Loi ou les Statuts sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tout acte et opération entrant dans l'objet social de la Société.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion. Le conseil de gérance peut également élire un secrétaire, qui n'a besoin d'être ni gérant ni associe de la Société.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou par l'un des autres gérants.

Une convocation écrite est envoyée à tous les gérants au moins trois (3) jours ouvrables avant la date de la réunion du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus court n'ait été décidé par tous les gérants.

Si tous les gérants sont présents ou représentes à la réunion, ils peuvent par ailleurs également renoncer aux conditions et formalités de convocation.

Chaque gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en mandatant un autre gérant par écrit, par télégramme, courriel ou téléfax.

Un gérant peut également mandater un autre gérant afin qu'il le représente par téléphone, la confirmation écrite dudit mandat pouvant se faire ultérieurement. Chaque gérant peut également participer et voter aux réunions du conseil de gérance par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à chaque et à tous les gérants participant à la réunion une compréhension et une identification mutuelle. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite réunion. Une réunion tenue par ces moyens est réputée être tenue au siège social de la Société.

Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentes. Les procèsverbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par deux gérants ou par le président et le secrétaire. Des extraits des procès-verbaux peuvent également être délivrés à des tiers en relation d'affaires avec la Société et certifiés soit par deux gérants soit par le président et le secrétaire. Ces procès-verbaux et extraits ainsi que toutes les déclarations factuelles qu'ils contiennent sont réputées prouver, à l'égard de la Société et de tout tiers intéressé, que les résolutions ont été dument prises à une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. La date de cette décision est celle figurant sur l'écrit en question ou, selon le cas, celle figurant en face de la dernière signature sur ledit écrit. Une telle approbation peut être donnée en un ou plusieurs documents séparés envoyés par téléfax, courrier simple, courriel, télégramme ou télex.

Le gérant, ou en cas de pluraliste de gérants, le conseil de gérance, ou en cas de décisions prises par écrit, tous les gérants, peuvent subdéléguer tout ou partie de leurs pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne doivent pas obligatoirement être gérants. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ou, en cas de décisions prises par écrit, tous les gérants, déterminent les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

A l'égard des tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance, ou par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir a été délégué par le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, ou en cas de décisions prises par écrit, tous les gérants, mais seulement dans les limites d'un tel pouvoir.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.



Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social, sous réserve toutefois des prescriptions de la Loi.

- Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société

Nonobstant les stipulations qui précèdent, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le ou les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

- **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
  - Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2011.

#### Souscription – Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, CETP II Participations S.à r.I. SICAR, susnommée, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales et les libérer intégralement au montant de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) par versement en espèces de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-).

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (€ 1.300,-).

# Décision de l'associé unique

- 1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Christopher Finn, administrateur de sociétés, né le 6 juillet 1957 à New York, Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.
- Monsieur David B. Pearson, directeur, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle au 1001 Pennsylvania Avenue, NW, Washington, DC 20004-2505 Etats-Unis.
- CETP II Managing GP Holdings, Ltd., une société à responsabilité limitée, soumise au droit des lles Cayman, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des sociétés des lles Cayman sous le numéro WK-204470, et ayant son siège social Walker SPV Ltd., Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands.
- Mr Sam Block III, Principal, né le 28 décembre, 1972 au Tennessee, (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au Lansdowne House, 57 Berkeley Square, London W1J 6ER, Angleterre.
  - 2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Joanna Plichta, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 mars 2011. Relation: EAC/2011/2823. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

#### POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011032594/327.

(110037945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

#### Alior Lux Sàrl & Co S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.078.

#### **EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil de Surveillance qui s'est tenue le 16 mars 2011 que:

- Monsieur François WINANDY, diplômé EDHEC, demeurant professionnellement 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

A été élu Président du Conseil de Surveillance pour la durée de son mandat de commissaire, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011049995/16.

(110051989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

#### Advent Mach S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 535.775,00.

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 89.855.

# **EXTRAIT**

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société en date du 1 <sup>er</sup> avril 2011 que la démission avec effet au 31 mars 2011 de Monsieur Guy Dubois en tant que gérant de la Société a été acceptée et que Monsieur Artur Michalczyk, né le 2 septembre 1970 à Varsovie en Pologne, demeurant professionnellement au 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2011, de sorte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Monsieur Artur Michalczyk
- Monsieur Morten Brogger
- Monsieur Guy Sochovsky

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011049996/21.

(110055023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

#### Assya Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.132.

En date du 5 avril 2011, Monsieur Fabien Zuili, né le 19 janvier 1967 à Porto-Vecchio, France, demeurant au 34 rue du Vouille, 75015 Paris, France, a été nommé administrateur de la société en remplacement de Monsieur Patrick Rochas, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour ASSYA HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2011049998/13.

(110054917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

#### Cherras Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.488.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

#### THERE APPEARED:

The company ELLIOTT ASSOCIATES LP, with its registered office at C/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America,

here represented by Mr. Nils BERGEN, maître en droit, professionally residing at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

that the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) CHERRAS INVESTMENTS S.à r.l., with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 130488, incorporated by deed of the undersigned notary, on July 12, 2007, published in the Mémorial C number 2003 of September 17, 2007, whose articles of association have been amended for the last time by a deed received by Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), on March 26, 2009, published in the Memorial C number 974 of May 11, 2009.

and that the appearing party has taken the following resolutions:

#### First resolution

The appearing party decides to increase the company's corporate capital to the extent of three thousand four hundred and fifty three US Dollar and eighty four Cent (USD 3,453.84) in order to raise it from the amount of fifteen thousand nine hundred and ninety US Dollar (USD 15,990.-) to nineteen thousand four hundred and forty three US Dollar and eighty four Cent (USD 19,443.84) by the issue of fifty four (54) new sharequotas without a nominal value vested with the same rights and obligations as the existing sharequotas.

#### Subscription - Payment

There now appeared the company ELLIOTT ASSOCIATES LP, prenamed, represented by Mr. Nils BERGEN, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, which declares subscribing the fifty four (54) new sharequotas without a nominal value and paying said shares fully by contribution in kind of an unquestionable, liquid and enforceable claim owed by the company, amounting to twenty five million eight hundred seventy four thousand five hundred and eighteen US Dollar and twelve Cent (USD 25,874,518.12); three thousand four hundred and fifty three US Dollar and eighty four Cent (USD 3,453.84) representing the amount to the extent of which the capital has been increased and twenty five million eight hundred seventy one thousand and sixty four US Dollar and twenty eight Cent (EUR 25,871,064.28) being a share premium which will be recorded in the share premium account.

Proof of the existence and of the amount of the claim has been given to the undersigned notary by an interim balance sheet of the company and by a certificate issued by the company.

The interim balance sheet and the certificate as well as the proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

#### Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the first paragraph of article six of the articles of association is amended as follows:

" Art. 6. (1 st paragraph). The corporate capital is set at nineteen thousand four hundred and forty three US Dollar and eighty four Cent (USD 19,443.84) represented by three hundred and four (304) sharequotas without a nominal value (the "sharequotas").".

#### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately six thousand one hundred Euro.



The total amount of the increase of capital and the share premium is valued at EUR 19,609,335.45.

#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

# Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

#### A COMPARU:

La société ELLIOTT ASSOCIATES LP, avec siège social à C/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Monsieur Nils BERGEN, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est l'unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée CHERRAS INVESTMENTS S.à r.l., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 130488, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 12 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 2003 du 17 septembre 2007, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 26 mars 2009, publié au Mémorial C numéro 974 du 11 mai 2009.

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

La comparante décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois mille quatre cent cinquante-trois dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-quatre Cents (USD 3.453,84,-) pour le porter de son montant actuel de quinze mille neuf cent quatre-vingt-dix dollars des Etats-Unis (USD 15.990,-) à dix-neuf mille quatre cent quarante-trois dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-quatre Cents (USD 19.443,84) par l'émission de cinquante-quatre (54) parts sociales nouvelles sans désignation de valeur nominale jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

# Souscription - Paiement

Est intervenue la société ELLIOT ASSOCIATES LP, pré-nommée, représentée par Monsieur Nils BERGEN, pré-nommé, en vertu d'une procuration sous seing-privé, qui déclare souscrire les cinquante-quatre (54) parts sociales nouvelles sans désignation de valeur nominale et les libérer entièrement par apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible due par la société d'un montant de vingt-cinq millions huit cent soixante-quatorze mille cinq cent dix-huit dollars des Etats-Unis et douze Cents (USD 25.874.518,12); trois mille quatre cent cinquante-trois dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-quatre Cents (USD 3.453,84,-) représentant le montant à concurrence duquel le capital a été augmenté et vingt-cinq millions huit cent soixante et onze mille soixante-quatre dollars des Etats-Unis et vingt-huit Cents (USD 25.871.064,28) étant une prime d'émission qui sera inscrite au compte prime d'émission.

La preuve de l'existence et du montant de la créance a été donnée au notaire soussigné par la production d'un bilan intérimaire de la société ainsi que par un certificat émis par la société.

Le bilan intérimaire ainsi que le certificat et la procuration, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte et seront soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

# Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. (1** er alinéa). Le capital social est fixé à dix-neuf mille quatre cent quarante-trois dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-quatre Cents (USD 19.443,84) représenté par trois cent quatre (304) parts sociales sans désignation de valeur nominale (les "parts sociales").".

# SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de six mille cent Furos

Le montant total de l'augmentation du capital et de la prime d'émission est évalué à EUR 19.609.335,45.

#### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N.BERGEN - I. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 janvier 2011. Relation GRE/2011/307. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

#### POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 4 mars 2011.

Référence de publication: 2011032597/120.

(110037576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

#### Assya Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.132.

#### **RECTIFICATIE**

En date du 5 avril 2011, Monsieur Fabien Zuili, né le 19 janvier 1967 à Porto-Vecchio, France, demeurant au 34 rue du Vouille, 75015 Paris, France, a été nommé administrateur de la société en remplacement de Monsieur Patrick Rochas, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015, avec effet au 1 er avril.

(Rectificatif du dépôt N° L110054917.05 enregistré et déposé en date du 07.04.2011 )

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ASSYA HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2011049999/15.

(110055148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

# Bumble Bee Foods S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.342.575,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.339.

# RECTIFICATIF

#### Extrait

Suite à une erreur administrative dans le texte de la réquisition déposé auprès du Registre de commerce et des sociétés Luxembourg le 8 février 2011 référence L110023247.05, ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. a erronément été mentionnée en tant que gérant A de la Société tandis qu' ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. a été nommée en tant que gérant B de la société.

Le texte de la réquisition aurait du lire:

«- de nommer ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois luxembourgeoises, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B103.336, ayant son siège social au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 5 avril 2011.
Pour extrait conforme
Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2011050000/24.

(110054821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

#### Centre Catholique Culturel et Educatif de la Communauté Italienne, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 19, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 19.339.

Le Révérend Père Luigi MELLA, Administrateur et Président du Conseil d'Administration, est décédé le 5 mars 2011. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011050001/10.

(110054874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

#### Clarent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 159.245.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and eleven, on the seventeenth of February.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in Road Town, Tortola, British Virgin Islands under the denomination of "CLARENT LIMITED", and having its registered office in Road Town, Tortola, British Virgin Islands incorporated under the laws of British Virgin Islands on March 22, 1990, registered under number 26980

The meeting begins with Mrs Chantal SALES, private employee, with professional address at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address at 1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

The Chairman then states that:

- I. It appears that the sole shareholder of the Company representing the total capital is duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons present or represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.
  - II. The agenda of the meeting is worded as follows:
- 1.-Acknowledgement and confirmation of resolutions adopted by a Board of Directors meeting of the Company held on February 11, 2011;
- 2.-Transfer of the Company's registered office to Luxembourg, and change of the nationality of the Company, at the present time of British Virgin Islands nationality, to a company of Luxembourg nationality, without prior dissolution of the company;
- 3.- Approval of the balance sheet and opening patrimonial statement of the Company henceforth of Luxembourg nationality, all the assets and all the liabilities of the Company previously of British Virgin Islands nationality, remaining, without limitation, in their entirety in the ownership of the Luxembourg company which will continue to own all the assets and will continue to assume all the liabilities and commitments of the Company previously of British Virgin Islands nationality;
- 4. Deletion of the classes A and B of shares and change of the par value of the ordinary shares to USD 1.-and subsequent increase of the number of shares.
- 5.- Total restating of the Articles of Association of the Company for the purpose of its transfer and continuation in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "CLARENT S.à r.l." and under the form of a société à responsabilité limitée":
  - 6.- Confirmation of the establishment of the registered office at L1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance;
  - 7.- Confirmation of two directors;



- 8.- Appointment of two new directors;
- 9.- Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

#### First resolution

The General Meeting acknowledges the resolutions of a adopted by a Board of Directors meeting of the Company held on February 11, 2011, at which all of the Board Members of the Company were present, all of the resolutions at such previous Board Meeting having been passed by separate polls and unanimous votes, and by which such board meeting the directors, among others, decided to transfer the registered office of the Company from Road Town, Tortola, British Virgin Islands, to Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg, and at which meeting it was resolved and acknowledged, in accordance with corporate and civil Law of the British Virgin Islands, as well as companies and civil Law of the Grand Duchy of Luxembourg, that such transfer of registered office shall take place and be implemented without dissolution and without any kind of liquidation of the Company.

The General Meeting therefore formally confirms such former resolution, thereby resolving to decide on the other items on the agenda of this meeting in accordance with such prior resolutions.

#### Second resolution

The General Meeting decides the transfer of the registered office of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg and the change of the nationality of the Company, at the present time of British Virgin Islands nationality, to a company of Luxembourg nationality, without prior dissolution of the company.

#### Third resolution

The General Meeting approves the opening patrimonial statement of the Company henceforth of Luxembourg nationality, specifying all the patrimonial values as well as all the items of British Virgin Islands Company's financial statements as of February 17, 2011 and states that all the assets and all the liabilities of the Company previously of British Virgin Islands nationality, without limitation, remain in their entirety in the ownership of the Luxembourg Company which continues to own all the assets and continues to assume all the liabilities and commitments of the Company previously of British Virgin Islands nationality.

Said financial statements, after signature ne varietur by the parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

#### Fourth resolution

The General Meeting resolves to delete the classes A and B of shares and to change the par value of the ordinary shares to USD 1.and subsequently to increase of the number of shares.

As a consequence the share capital is established at USD 1,200,304.-divided into 1,200,304 Repurchaseable Ordinary shares of USD 1. each.

#### Fifth resolution

The General Meeting resolves to adopt for the Company the form of a limited liability company ("société à responsabilité limitée"), as provided for under the law of 10 <sup>th</sup> August 1915 on commercial companies, as amended, under the name of "CLARENT S.à r.l." and to adopt new Articles of Association of the Company, which after total restating, in order to conform them to the Luxembourg law, will henceforth have the following wording:

#### Title I. - Form - Name - Object - Registered office - Duration

**Art. 1. Form.** There is hereby formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present Articles of Incorporation (the "Articles").

Art. 2. Name. The Company is incorporated under the name of "CLARENT S.à r.l.".

#### Art. 3. Object.

- 3.1 The objects of the Company are to conduct the following activities:
- (a) To hold participatory interests in any enterprise in whatever form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, and to manage, control and develop such interests. The Company may in particular borrow funds from and grant any assistance, loan, advance or guarantee to enterprises in which it has an interest or which hold an interest in the Company.
- (b) To acquire negotiable or non-negotiable securities of any kind (including those issued by any government or other international, national or municipal authority), patents, copyright and any other form of intellectual property and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and to exploit the same by sale, transfer exchange, license or otherwise.



- (c) To borrow or raise money with or without guarantee and in any currency by the issue of notes, bonds, debentures or otherwise except by way of public offer.
- (d) To undertake any and all activities in connection with the exploration, the exploitation and the mining of any and all natural resources.
- (e) To provide or procure services of any kind necessary for or useful in the realisation of the objects referred to above or closely associated therewith.
- 3.2 The Company shall have all such powers as are necessary for the accomplishment or development of its objects and it shall be considered as a fully taxable "Société de Participations Financières" according to applicable law.
- 3.3 Any activity carried on by the Company may be carried on directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere through the medium of its head office or of branches in Luxembourg or elsewhere, which may be open to the public.

#### Art. 4. Registered Office.

- 4.1 The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.
- 4.2 It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the directors of the Company and to any other municipality within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of members.
- 4.3 If extraordinary events of a political, economic or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

#### Art. 5. Duration.

- 5.1 The Company is established for an unlimited period.
- 5.2 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the members adopted in the manner required by law for the amendment of these Articles.

#### Title II. - Capital - Shares

#### Art. 6. Capital.

- 6.1 The Company's issued capital is set at one million two hundred thousand three hundred and four US dollars (USD 1,200,304.-) represented by one million two hundred thousand three hundred and four (1,200,304) Repurchaseable Ordinary Shares of a par value of one US dollar (USD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.
  - 6.2 As far as permitted by Law, the members may amend these Articles so as to:
- (a) Consolidate or subdivide all or any of the shares of the Company into shares of larger or smaller amount than its existing shares;
- (b) Convert any of the shares of the Company into shares of another class or classes and attach thereto any preferential, qualified, special deferred rights, privileges or conditions; or
  - (c) Increase or reduce the subscribed capital of the Company.
  - 6.3 As far as permitted by law, the Company may repurchase its shares on the following terms and conditions:
- (a) The repurchase price per share shall be determined by the directors of the Company and shall be no less than the par value of such share;
  - (b) Any repurchase by the Company of shares shall be done prorata in respect of all members; and
- (c) The repurchase of any shares may only be funded by the Company using reserves available for distributions, as provided for by Law, or from the proceeds of a new issue made with a view to carry out such repurchase.

#### Art. 7. Shares.

- 7.1 Shares may be freely transferred by a sole member to any person.
- 7.2 If there is more than one member:
- (a) The shares are freely transferable among members; and
- (b) The shares are transferable to non-members only with the prior approval of the members in a members meeting representing at least three-quarters of the capital.
- 7.3 Share certificates may be issued to members in such form and in such denominations as the directors shall determine.
- 7.4 The registered holder of any registered share shall be the owner of such share and the Company shall not be bound to recognise any other claim or interest in any such share on the part of any other person.

## Title III. - Management

#### Art. 8. Directors.

8.1 The Company shall be managed by at least two directors appointed by a resolution of the general meeting of members that sets the term of their office. The directors need not be members.



- 8.2 The directors may be appointed for an unlimited period and are vested with the broadest powers with regard to third parties.
  - 8.3 A director may be dismissed without notice and without reason.

#### Art. 9. Powers of Directors.

- 9.1 The directors shall have full power to perform such acts as may be necessary or useful to carrying out the objects of the Company.
- 9.2 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of members are within the competence of the directors.
- 9.3 Subject to Article 9.4, the directors may delegate, for specific tasks, part of their powers to one or more directors or other officers who need not be a member of the Company and may give authority to such directors or other officers to sub-delegate.
- 9.4 The delegation to any director or other officer of powers to carry out the day-to-day management of the Company is subject to a previous authorisation by unanimous vote at a general meeting of the members.
- 9.5 The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two directors of the Company or by the joint or single signature(s) of any person(s) to whom such signing power has been validly delegated.

#### Art. 10. Procedure.

- 10.1 The directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another director may preside over the meeting.
- 10.2 The directors may meet together for the dispatch of business, adjourn, and otherwise regulate their meetings as they think fit, provided at all times there is a quorum of at least two directors present in person or by proxy and that a majority of the directors so present or represented is comprised of directors who are not present in the United Kingdom.
  - 10.3 Resolutions shall require a majority vote. In the case of a tie, the Chairman has a casting vote.
- 10.4 Resolutions or other actions of the directors at a meeting shall be confirmed in the minutes of such meeting signed by the Chairman and Secretary of the meeting.
- 10.5 Any director may participate in any meeting of the directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 10.6 Any action required or permitted to be taken at a meeting of the directors may be taken without a meeting if a resolution setting forth such action is signed by all directors. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution in any form and shall be filed with the minutes of the proceedings of the directors.

# Art. 11. Liability of the Directors.

- 11.1 Subject to Article 11.3, every director and other officer, servant or agent of the Company shall be indemnified by the Company against, and it shall be the duty of the directors to pay out of the funds of the Company, all damages, charges, costs, losses and expenses which any such director, officer, servant or agent may incur or become liable to by reason of:
  - (a) any contract entered into or act or deed done or omitted by him as such director, officer, servant or agent;
- (b) any action or proceeding (including any proceedings in respect of any matter mentioned in Article 11.3) to which he may be made a party and which are unsuccessful or which are settled, provided in the latter case, the legal adviser to the Company advises that in his opinion, had the matter proceeded to final judgment, the director, officer, servant or agent would not have been liable in respect of such matter in accordance with Article 11.3;
- (c) his having acted as, or by reason of his having been, at the request of the Company, a director or officer of any other company of which the Company is a direct or indirect shareholder and in respect of which he is not entitled to be otherwise fully indemnified, or
  - (d) his discharging his duties as such director, officer, servant or agent, including travelling expenses.
- 11.2 Subject to Article 11.3, no director or other officer, servant or agent of the Company shall be liable to the Company for any loss or expense incurred by the Company arising from:
- (a) the acts, receipts, neglects or defaults of any other director, officer, servant or agent or for joining in on any such act, receipt, neglect or other default; or
- (b) the insufficiency or deficiency of title to any property acquired by order of directors, or for the insufficiency or deficiency of any security in or upon which any of the monies of the Company shall be invested; or
- (c) the bankruptcy, insolvency or wrongful act of any person with whom any monies, securities or effects shall be deposited; or
- (d) any error of judgment or oversight on his part or for any other loss, damage or misfortunes whatever which shall happen in the execution of the duties of his office or in relation thereto.
- 11.3 A director shall not be entitled to the benefits of the indemnity under Article 11.1 or the dispensation under Article 11.2:



- (a) when the same is finally adjudged in legal proceedings to have occurred through his own gross negligence or willful act or default; or
- (b) when the same is finally adjudged in legal proceedings to have resulted from any breach of the Law or of these Articles unless the director did not participate in such breach, unless no fault is attributable to the director and unless the director notifies the breach to the next general meeting of members.
- 11.4 Should any part of this Article 11 be invalid for any reason, or should any rule of law modify the extent to which such Article may be applied, the Article shall nevertheless remain valid and enforceable to the extent that they are not invalid or modified.

#### Art. 12. Directors' Interests.

- 12.1 No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, manager, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity.
- 12.2 Any director or officer who is a director, officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.
- 12.3 Subject to the previous Article, any director who has an interest in a contract or an agreement submitted to the directors for its approval, and which interest is contrary to the Company's interests, shall be obliged, upon such submission, to inform the directors accordingly and such information shall be recorded in the minutes of the meeting. Such director may not deliberate or vote in respect of such contract or agreement but may be counted for the purpose of constituting a quorum.

# Art. 13. Disqualification of Directors.

The office of director or commissaire shall, ipso facto, be vacated:

- (a) if he becomes bankrupt or compounds with his creditors, or takes the benefit of any statute for the time being in force for the relief of insolvent debtors; or
  - (b) if by notice in writing he resigns his office; or
  - (c) if he is prohibited by the Law from being a director; or
  - (d) if he ceases to be a director by virtue of the Law or is removed from office pursuant to these Articles.

#### Title IV. - Decisions of the members

# Art. 14. Powers and Voting Rights.

- 14.1 The members have full power to authorise or ratify all acts done by or on behalf of the Company.
- 14.2 Each member shall have voting rights commensurate to its shareholding.
- 14.3 Each member may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of members.
- 14.4 In the event that the Company has a single member, such single member shall assume all powers conferred by the Law to the general meeting of members.

#### Art. 15. Form, Quorum and Majority.

- 15.1 Convening notices of all general meetings of members shall be made in compliance with the Law, each director being entitled to call a general meeting. Moreover a general meeting of the members must be called at the request of any member(s) holding at least ten percent (10%) of the issued capital.
- 15.2 If all the members are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting of the members may take place without convening notices.
  - 15.3 Every member has the right to vote in person or by proxy, who need not be a member.
  - 15.4 Each share gives the right to one vote.
- 15.5 Subject to Article 15.6, decisions of members are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than half of the share capital failing which a second meeting may be convened, by registered letter, at which the decision may be taken by the majority of votes of the members present.
- 15.6 Any other action than those provided by Article 15.7 required or permitted to be taken by the members in a general meeting may be taken without a meeting if a resolution setting forth such action is signed by all the members otherwise entitled to vote at such meeting if held, save that, where the number of members does not exceed twenty-five and subject to any other provision of these Articles, such resolution shall be duly adopted if approved by members representing more than half of the corporate capital or, if that majority is not reached following the first submission of the resolution to the members, and after a second submission to the members by registered letter, by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.



- 15.7 Any amendment to these Articles, or anything that is required by these Articles or the Law to be done in accordance with the requirements that apply to an amendment of these Articles, shall be only effective if approved by the majority of members representing three quarters of the issued and outstanding capital.
- 15.8 If there are two or more classes in issue and the question before the meeting is such as to modify the rights of one or more of those classes, the quorum and majority requirements set out in these Articles must be satisfied in respect of each class of share whose rights are being modified.

# Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

#### Art. 16. Accounting Year and Financial Statements.

- 16.1 The Company's financial year shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year (the "Financial Year").
- 16.2 In respect of each Financial Year, the directors shall prepare Financial Statements which shall include a balance sheet and profit and loss account of the Company. The Financial Statements shall be drawn up in accordance with the provisions of the Law. To the Financial Statements shall be annexed or attached reports and documents containing the details required by the Law.
  - 16.3 The financial statements will be at the disposal of the members at the registered offices of the Company.

#### Art. 17. Allocation of Profits.

- 17.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and for so long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.
- 17.2 The allocation and distribution of the remaining net profits (including any balance brought forward) of the Company and the balance to be carried forward shall be determined by the general meeting of members upon recommendation of the directors. This allocation may include the distribution of dividends in any currency or in kind, the issue by the Company of bonus shares or of subscription rights and the creation or maintenance of reserve funds and provisions.
- 17.3 Dividends and other distributions shall be paid to members in accordance with their rights and interests and in proportion to the amount paid up on their shares during any portion or portions of the period in respect of which the dividend is being paid.
- 17.4 As far as permitted by law the general meeting of members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the directors showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

#### Title VII. - Dissolution - Liquidation

#### Art. 18. Dissolution - Liquidation.

- 18.1 The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the incapacity or the financial failure of a member.
- 18.2 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be members, appointed by a resolution of the single member or the general meeting of members which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the member(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.
- 18.3 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the sole member or, in the case of a plurality of members, the members in proportion to the shares held by each member in the Company.

# Title VIII. - General provisions

# Art. 19. General.

- 19.1 All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.
- 19.2 These Articles exist in both English and French. To the extent that there is any inconsistency between the two versions, the English version will prevail.

# Valuation

The value of the total net assets is stated in a report drawn up by Statera Audit s.à r.l., Cabinet de révision agrée, dated February 17, 2011.

The conclusion of the report reads as follows:

"Based on our procedures, nothing has come to our attention that upon migration the total value of the net assets of Clarent S.àr.l. of US\$ 476,629,491.55 does not at least correspond to the value of the 1,200,254.00 Class A shares of US\$ 1 each and 1 Class B shares of US\$ 50 in issue, adjusted by the reserves and the share premium.



This report is produced solely for the purposes of the migration and should not be used for any other purpose without our express written consent."

That report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

#### Transitory provisions

- 1) The first financial year after the continuation of the Company in Luxembourg, which began on 1 st January 2011, in the British Virgin Islands, shall end on 31 December 2011.
  - 2) The first annual General Meeting of shareholders under Luxembourg law shall be held in 2011.

#### Sixth resolution

The General Meeting confirms the establishment of the registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, with immediate effect.

#### Seventh resolution

The General Meeting confirms for an unlimited duration the following two directors:

- Mr Hans Arend Haije, International Tax Manager, born in Haarlem (Netherlands) on 1 March 1969, with professional address at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg
- Mrs Jacqueline Anne McNally, Company Secretary, born in Ipswich (United Kingdom) on 1 st February 1968, with professional address at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg

Furthermore it appoints for an unlimited duration as new directors:

- Mr Alexandre Francis PACE-BONELLO, General Manager, born in Mtarfa (Malta) on 1 st February 1957, with professionnal adress at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg,
- Mr Arjan Vishan KIRTHI SINGHA, Financial Controller, born in Singapore on 7 November 1969, with professional address at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

# Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le dix-sept février.

Pardevant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie à Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques sous la dénomination de "CLARENT LIMITED", avec siège social à Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques constituée sous le régime légal des Iles Vierges Britanniques, en date du 22 mars 1990, enregistrée sous le numéro 26980.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Chantal SALES, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

Madame le Président expose ensuite:

- I.- Que l'actionnaire unique de la société, représentant le capital total émis de la Société est dûment représenté à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, en l'absence de convocation préalable, toutes les personnes présentes ou représentées à l'assemblée ayant accepté de se réunir après examen de l'ordre du jour.
  - II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1.- Entérinement et confirmations des résolutions adoptées par une décision du Conseil d'Administration de la Société tenue en date du 11 février 2011;
- 2.- Transfert du siège social de la Société à Luxembourg et changement de la nationalité de la Société actuellement de nationalité des lles Vierges Britanniques en société de nationalité luxembourgeoise, sans dissolutoin antérieure de la Société;



- 3.- Approbation du bilan et de la situation patrimoniale d'ouverture de la Société devenue luxembourgeoise, tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité des Iles Vierges Britanniques, tout compris et rien excepté, restant la propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs et à assumer tout le passif et tous les engagements de la Société auparavant de nationalité des Iles Vierges Britanniques;
- 4. Suppression des classes d'actions A et B et changement de la valeur nominale des actions ordinaires à USD 1.-et augmentation subséquente du nombre d'actions.
- 5.- Refonte totale des statuts de la Société en vue de son transfert et de sa continuation au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de "CLARENT S.à r.l." et sous la forme d'une "société à responsabilité limitée";
  - 6.- Confirmation de l'établissement du siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
  - 7.- Confirmation de deux gérants;
  - 8.- Nomination de deux nouveaux gérants;
  - 9.- Divers.

Après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée a pris, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Assemblée Générale prend acte des résolutions d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 11 février 2011, et à laquelle la totalité des administrateurs de la Société étaient présents, de sorte que toutes les résolutions de cette réunion du Conseil ont été adoptées par votes séparés mais unanimes, et l'Assemblée Générale prend acte que cette assemblée précédente a entre autres décidé du transfert du siège social de la Société des lles Vierges Britanniques, vers la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et qu'à cette même assemblée précédente il a été décidé et pris acte, en conformité avec les lois sur les sociétés commerciales et la loi civile des lles Vierges Britanniques, de même qu'en conformité avec les lois sur les sociétés commerciales et la loi civile du Grand-Duché de Luxembourg, que ce transfert du siège social aura lieu et sera exécuté sans dissolution et sans une quelconque forme de liquidation.

Par conséquent l'Assemblée Générale formellement confirme et entérine ladite résolution préalable, et décide d'examiner par la suite les autres points à l'ordre du jour de cette assemblée, en concordance avec cette résolution-ci.

#### Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide le transfert du siège social de la Société vers le Grand-Duché de Luxembourg et le changement de la nationalité de la Société, actuellement de nationalité des lles Vierges Britanniques, en une société de nationalité luxembourgeoise, sans dissolution antérieure de la société.

#### Troisième résolution

L'Assemblée Générale approuve la situation patrimoniale d'ouverture de la Société devenue luxembourgeoise, indiquant toutes les valeurs patrimoniales ainsi que toutes les rubriques du bilan de la société des lles Vierges Britanniques, tel qu'établi à la date du 17 février 2011, et constate que tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité des lles Vierges Britanniques, tout compris et rien excepté, restent dans leur totalité la propriété de la Société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs ainsi qu'à assumer tout le passif et tous les engagements de la Société auparavant de nationalité des lles Vierges Britanniques.

Ledit état financier, après signature «ne varietur» par les parties et le notaire instrumentaire, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

#### Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer les classes d'actions A et B et de changer la valeur nominale des actions ordinaires à USD 1.-et d'augmenter en conséquence le nombre d'actions.

En conséquence, le capital social est établi à USD 1.200.304,-divisé en 1.200.304 Parts Sociales Ordinaires Rachetables de USD 1,chacune.

#### Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide d'adopter pour la Société la forme d'une "société à responsablilité limitée", comme prévu par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés, telle que modifiée, sous la dénomination de "CLARENT S.à r.l.", et d'adopter de nouveaux statuts de la Société, lesquels, après refonte totale, de manière à les rendre conformes à la loi luxembourgeoise, auront désormais la teneur suivante:

# Titre I er . - Forme - Nom - Objet - Siège social - Durée

**Art. 1** er . Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Nom. La Société est constituée sous le nom de «CLARENT S.à r.l.».



## Art. 3. Objet.

- 3.1 La Société a pour objet de conduire les activités suivantes:
- (a) Détenir des participations dans toute entreprise ayant pour objet toute activité, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, et de gérer, contrôler et développer ces participations. La Société pourra en particulier emprunter des fonds, et fournir assistance, crédits, avances ou garanties aux entreprises dans lesquelles elle a un intérêt ou qui ont une participation dans la Société.
- (b) Acquérir des titres négociables ou non négociables de toute sorte (y compris ceux émis par un gouvernement ou une autre autorité internationale, nationale ou municipale), brevets, droits d'auteur et toute autre forme de propriété intellectuelle et tout droit qui y est rattaché, que ce soit par contribution, souscription, option, achat ou autre et de l'exploiter par la vente, l'échange, la licence ou autrement.
- (c) Emprunter ou de rassembler des fonds avec ou sans garantie dans toutes devises par l'émission de bons, d'obligations ou autres, sauf par voie d'offre publique.
- (d) Entreprendre toutes activités en relation avec l'exploration, l'exploitation et l'extraction de toutes ressources naturelles.
- (e) Fournir des services de toute sorte nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet en référence ou d'un objet qui lui est étroitement associé.
- 3.2 La Société aura tous les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet et sera considérée selon les dispositions applicables «Société de Participations Financières» pleinement imposable.
- 3.3 Toute activité menée par la Société sera directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire du siège principal ou de succursales à Luxembourg ou ailleurs, qui pourront être ouvertes au public.

#### Art. 4. Siège Social.

- 4.1 Le siège social est établi dans la municipalité de Luxembourg-Ville.
- 4.2 Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple résolution des gérants et dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés.
- 4.3 Lorsque des événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront, ou seront imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger. Une telle mesure temporaire n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une Société luxembourgeoise.

## Art. 5. Durée.

- 5.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 5.2 La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision des associés prise dans la forme prescrite par la Loi pour la modification des présents statuts.

# Titre II. - Capital - Parts sociales

#### Art. 6. Capital.

- 6.1 La Société a un capital émis d'un million deux cent mille trois cent quatre dollars US (USD 1.200.304,-) représenté par un million deux cent mille trois cent quatre (1.200.304) Parts Sociales Ordinaires Rachetables d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.
  - 6.2 Pour autant que permis par la Loi, les associés peuvent modifier les statuts de manière à:
- (a) Consolider ou subdiviser toutes les parts sociales de la Société en parts sociales d'un montant supérieur ou inférieur que les parts sociales existantes;
- (b) Convertir des parts sociales de la Société en parts sociales d'une autre classe ou d'autres classes et y attacher des droits préférentiels, conditionnels ou différés, des privilèges ou des conditions; ou
  - (c) Augmenter ou réduire le capital souscrit de la Société.
- 6.3 Pour autant que permis par la Loi, la Société est autorisée à racheter ses parts sociales dans les termes et conditions suivants:
- (a) Le prix de rachat par part sociale sera déterminé par les gérants et ne sera pas inférieur à la valeur nominale de telle part sociale;
  - (b) Tout rachat par la Société de parts sociales sera effectué au prorata par rapport à tous les associés; et
- (c) Le rachat de parts sociales pourra uniquement être financé par la Société en utilisant des réserves disponibles pour distribution, comme prévu par la Loi, ou par les produits d'une nouvelle émission effectuée en vue de réaliser ce rachat.

#### Art. 7. Parts sociales.

- 7.1 Les parts sociales sont librement transmissibles par l'associé unique à des tiers.
- 7.2 En cas de pluralité d'associés:
- (a) Les parts sont librement transmissibles entre associés; et



- (b) La cession à des non-associés n'est possible qu'avec le consentement préalable des associés réunis en assemblée générale représentant au moins les trois quarts du capital social.
- 7.3 Les certificats de parts sociales peuvent être émis aux associés dans la forme et les dénominations déterminées par les gérants.
- 7.4 Le détenteur déclaré d'une part sociale nominative sera le propriétaire de cette part sociale et la Société ne sera nullement tenue de reconnaître les revendications sur les intérêts dans cette part sociale qui émaneraient de qui que ce soit d'autre.

#### Titre III. - Gestion

#### Art. 8. Gérants.

- 8.1 La Société est gérée par au moins deux gérants nommés par résolution de l'assemblée générale des associés et laquelle fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés.
- 8.2 Les gérants peuvent être nommés pour une période indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.
  - 8.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

#### Art. 9. Pouvoirs des Gérants.

- 9.1 Les gérants ont tous pouvoirs pour effectuer les actes jugés nécessaires et utiles conformément à l'objet social de la Société.
- 9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents statuts seront de la compétence des gérants.
- 9.3 Sous réserve de l'Article 9.4, les gérants peuvent déléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs gérants ou autres représentants qui ne doivent pas nécessairement être associé et pourront donner autorité à ces gérants ou autres représentants de sous-déléguer.
- 9.4 La délégation à un gérant ou une autre personne de la gestion quotidienne de la Société est soumise à l'autorisation préalable par vote unanime lors de l'assemblée générale des associés.
- 9.5 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société ou par la signature conjointe ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué.

#### Art. 10. Procédure.

- 10.1 Les gérants peuvent élire un Président. En l'absence de ce dernier, un autre gérant présidera la réunion.
- 10.2 Les gérants pourront se réunir, ajourner et programmer leurs réunions comme ils le jugent utile, à condition qu'un quorum d'au moins deux gérants présents en personne ou par procuration soit respecté et qu'une majorité des gérants ainsi présents ou représentés soit composée de gérants qui ne sont pas présents au Royaume-Uni.
- 10.3 Les résolutions nécessitent la majorité des votes. Dans le cas d'une égalité des votes, le Président a une voix prépondérante.
- 10.4 Toute décision ou autre action des gérants lors d'une réunion sera confirmé dans les procès-verbaux de la réunion et signé par le Président et le Secrétaire de la réunion.
- 10.5 Tout gérant peut participer à la réunion des gérants par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.
- 10.6 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si la réunion des gérants dûment convoquée avait été tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, sous toute forme et enregistré avec les délibérations des gérants.

### Art. 11. Responsabilité des gérants.

- 11.1 Sous réserve des dispositions de l'Article 11.3, chaque gérant et autre représentant, employé ou agent de la Société sera indemnisé par la Société et le devoir des gérants sera de payer des fonds de la Société tous les dommages, charges, frais, pertes et dépenses qu'un gérant, représentant, employé ou agent pourra encourir ou dont il peut être passible en raison de:
  - (a) tout contrat qu'il a conclu ou d'un acte fait ou omis par lui en tant que gérant, représentant, employé ou agent;
- (b) toute action ou procès (y compris des procès en relation avec les matières énumérées à l'article 11.3) qui ne sont pas couronnés de succès ou pour lesquels il y a une transaction, pourvu que dans ce dernier cas, le conseiller juridique de la Société soit d'avis que si le procès était allé à son terme, le gérant, l'agent, l'employé ou le représentant n'aurait pas été fautif en relation avec cette matière selon l'article 11.3;
- (c) du fait qu'il a agi en tant que ou du fait qu'il a été, à la requête de la Société, gérant ou représentant d'une autre société dans laquelle la Société est actionnaire direct ou indirect et de laquelle il n'est pas en droit d'être entièrement indemnisé; ou
  - (d) de son accomplissement de ses devoirs, y compris les dépenses de voyage.



- 11.2 Sous réserve des dispositions de l'article 11.3 aucun gérant ou autre représentant, employé ou agent de la Société ne sera responsable vis-à-vis de la Société pour une perte ou une dépense de la Société en relation avec:
- (a) les actes, reçus, négligences ou fautes d'un autre gérant, représentant, employé ou le fait d'avoir participé à un tel acte, reçu, négligence ou faute; ou
- (b) l'insuffisance ou le défaut de titre d'une propriété acquise sur l'ordre des gérants ou l'insuffisance ou le défaut d'une valeur mobilière dans laquelle les fonds de la Société seront investis; ou
- (c) la faillite, l'insolvabilité ou un acte fautif d'une personne chez qui des devises, des titres ou effets seront déposés; ou
- (d) une erreur de jugement ou une omission de sa part, ou pour toute autre perte, dommage ou infortunes quelconques qui se produisent dans l'exécution des devoirs relatifs à sa charge ou en relation avec eux.
  - 11.3 Un gérant ne pourra pas profiter du bénéfice d'indemnisation de l'article 11.1 ou des dispenses de l'article 11.2:
  - (a) s'il est de façon définitive jugé dans un procès responsable de négligence grave ou mauvaise gestion ou défaut; ou
- (b) s'il est de façon définitive jugé dans un procès que la perte ou le dommage ont résulté d'un manquement grave aux dispositions de la loi ou des présents statuts, à moins que le gérant n'ait pas participé à ce manquement, qu'aucune faute ne lui soit imputable et que le gérant communique le manquement à la prochaine assemblée générale.
- 11.4 Si une partie de l'Article 11 n'était pas valable pour une raison quelconque ou si une loi modifiait l'étendue d'application de ces articles, les articles resteront néanmoins valables et exécutoires dans la limite ou ils ne sont pas invalidés ou modifiés.

#### Art. 12. Intérêts des gérants.

- 12.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre société, entreprise ou autre entité, ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou représentants de la Société ont un intérêt ou sont gérant, administrateur, associé, employé ou agent de l'autre société, entreprise ou entité.
- 12.2 Tout gérant ou agent qui est gérant, administrateur, agent ou employé d'une société, entreprise ou autre entité avec laquelle la Société aurait un contrat ou serait engagée en affaires ne sera pas, en raison de son lien avec l'autre société, entreprise ou autre entité, empêché de voter et agir en rapport avec ledit contrat ou ladite affaire.
- 12.3 Sous réserve du paragraphe précédent, le gérant qui a un intérêt dans un contrat ou un accord soumis à l'agrément des gérants, et dont l'intérêt est contraire aux intérêts de la Société, sera obligé, lors de cette soumission, d'en informer les gérants et cette information sera reprise dans les procès-verbaux de la réunion. Ce gérant ne sera pas admis à délibérer et à voter concernant ledit contrat ou accord, mais pourra être pris en compte pour la constitution d'un quorum.

#### Art. 13. Disqualification des gérants. Le poste de gérant ou de commissaire sera, ipso facto, rendu vacant:

- (a) si celui-ci est déclaré en faillite ou en concordat avec ses créditeurs ou s'il bénéficie d'une mesure quelconque, applicable le moment venu, en matière de redressement de débiteurs insolvables;
  - (b) s'il remet sa démission par écrit; ou
  - (c) si le poste de gérant lui est interdit par la Loi; ou
  - (d) s'il cesse d'être gérant en vertu de la Loi ou est déchu de son poste en vertu des présents statuts.

#### Titre IV. - Résolutions des associés

#### Art. 14. Pouvoirs et Droits de vote.

- 14.1 Les associés ont les pouvoirs les plus étendus pour autoriser ou ratifier toutes actions effectués ou accomplies par ou pour compte de la Société.
  - 14.2 Chaque associé dispose d'un droit de vote proportionnel à sa participation.
- 14.3 Chaque associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, fax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.
- 14.4 Si la Société n'a qu'un seul associé, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

# Art. 15. Forme, Quorum et Majorité.

- 15.1 Il sera donné à tous les associés un avis de toute assemblée générale des associés selon les prescriptions de la Loi, chaque gérant ayant le droit de convoquer une assemblée. De plus une assemblée générale doit être convoquée à la demande d'un associé détenant au moins dix pour cent (10%) du capital souscrit.
- 15.2 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les associés sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.
- 15.3 Tout associé a le droit de voter en personne ou en se faisant représenter par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être un associé.
  - 15.4 Chaque part sociale donne droit à un vote.
- 15.5 Sous réserve de l'Article 15.6, les décisions collectives ne seront valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social, à défaut de quoi une seconde assemblée sera



convoquée, par lettre recommandée, au cours de laquelle la décision sera prise à la majorité des votes des associés présents.

- 15.6 Toute décision autre que celles prévues à l'article 15.7 requise ou permise d'être prise par les associés réunis en assemblée générale peut être prise en dehors d'une assemblée, si une résolution exposant une telle action est signée par tous les associés, et elle sera considérée comme étant valablement adoptée comme si l'assemblée générale dûment convoquée avait été tenue, pourvu que le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq et sauf stipulation contraire des statuts, si elle est approuvée par des associés représentant plus de la moitié du capital social ou, si ce chiffre n'est pas atteint à la première consultation par écrit, après une seconde consultation par lettre recommandée, par une majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.
- 15.7 Toute modification des présents statuts, ou bien toute décision requise par les présents statuts ou par la Loi pour une modification des présents statuts, ne sera effective que si elle est approuvée par la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social émis.
- 15.8 Au cas où il y aurait deux ou plusieurs classes de parts sociales émises et que la question portée devant l'assemblée générale est de nature à modifier leurs droits respectifs, les quorum et majorités exigés par les présents Statuts devront être atteints pour chacune de ces classes de parts sociales dont les droits seraient modifiés.

## Titre V. - Comptes annuels - Bilan - Distributions

#### Art. 16. Exercice social et Comptes annuels.

- 16.1 L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et prendra fin le trente-et-un décembre de la même année (l'«Exercice Social»).
- 16.2 Pour chaque Exercice Social, les gérants prépareront les comptes annuels qui comportent un bilan et un compte des pertes et profits de la Société. Les comptes annuels seront établis selon les prescriptions de la Loi. A ces comptes annuels seront annexés les rapports et documents reprenant les détails exigés par la Loi.
  - 16.3 Les comptes annuels seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

#### Art. 17. Affectation des bénéfices.

- 17.1 Sur le bénéfice net annuel de la Société sera prélevé cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve exigée par la Loi. Cette affectation cessera d'être nécessaire dés que et aussi longtemps que cette réserve s'élèvera à dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 17.2 L'affectation et la distribution des bénéfices nets restants (y compris les résultats reportés) de la Société et le résultat à reporter seront déterminés par l'assemblée générale des associés sur les recommandations des gérants. Cette affectation pourra inclure la distribution de dividendes en toutes devises ou en nature, l'émission par la Société de parts sociales gratuites ou de droits de souscription et la création ou le maintien de réserves et de provisions.
- 17.3 Les dividendes seront payés aux associés en conformité avec leurs droits et intérêts et et en proportion du montant libéré sur leurs parts sociales durant la portion de période en rapport avec laquelle le dividende est payé.
- 17.4 Pour autant que permis par la Loi, l'assemblée générale peut décider de verser des acomptes sur dividendes sur base des états comptables préparés par les gérants et montrant que des fonds suffisants sont disponibles à la distribution, étant entendu les montants distribués ne pourront excéder les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année fiscale augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, y compris des primes d'émission, mais diminués des pertes reportées et des sommes devant être affectées à la réserve requise par la Loi et les présents statuts.

# Titre VII. - Dissolution - Liquidation

# Art. 18. Dissolution - Liquidation.

- 18.1 La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.
- 18.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.
- 18.3 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

# Titre VIII. - Dispositions générales

#### Art. 19. Général.

- 19.1 Pour tout ce qui ne fait pas réglé par les présents statuts, il est fait référence à la Loi.
- 19.2 Les présents statuts existent en anglais et en français. En cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.



#### **Evaluation**

La valeur de l'apport est indiquée dans un rapport dressé par Statera Audit s.à r.l., Cabinet de révision agréé, en date du 17 février 2011.

Ce rapport conclut comme suit:

"Based on our procedures, nothing has come to our attention that upon migration the total value of the net assets of Clarent S.àr.l. of US\$ 476,629,491.55 does not at least correspond to the value of the 1,200,254.00 Class A shares of US\$ 1 each and 1 Class B shares of US\$ 50 in issue, adjusted by the reserves and the share premium.

This report is produced solely for the purposes of the migration and should not be used for any other purpose without our express written consent."

Ce rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

#### Dispositions transitoires

- 1) La première année sociale après la continuation de la Société à Luxembourg, qui a commencé le 1 <sup>er</sup> janvier 2011, aux lles Vierges Britanniques, se terminera le 31 décembre 2011.
  - 2) La première Assemblée Générale Annuelle des actionnaires sous la loi luxembourgeoise se tiendra en 2011.

#### Sixième résolution

L'Assemblée Générale confirme l'établissement du siège social de la Société à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, avec effet immédiat.

#### Septième résolution

L'Assemblée Générale confirme pour une durée indéterminée les deux gérants suivants:

- Monsieur Hans Arend Haije, International Tax Manager, né à Haarlem (Pays-Bas) le 1 <sup>er</sup> mars 1969, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.
- Madame Jacqueline Anne McNally, Company Secretary, née à Ipswich (Royaume-Uni) le 1 <sup>er</sup> février 1968, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Par ailleurs elle nomme pour une durée indéterminée comme nouveaux gérants:

- Monsieur Alexandre Francis PACE-BONELLO, General Manager, né à Mtarfa (Malta) le 1 <sup>er</sup> février 1957, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.
- Monsieur Arjan Vishan KIRTHI SINGHA, Financial Controller, né à Singapoure le 7 novembre 1969, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute. Signé: C. Sales, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 février 2011. LAC/2011/8776. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2011.

Référence de publication: 2011032599/679.

(110037598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

# ISKANDER Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Adames.

R.C.S. Luxembourg B 85.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011050097/10.

(110055990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.



#### Item Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 64, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 111.460.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011050098/10.

Signature.

(110055613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

#### La Petite Maison S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.527.

Les comptes concernant la période du 12 juin 2007 au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 6 avril 2011.

Pour la Société

M. Russell Perchard

Un Mandataire

Référence de publication: 2011050101/15.

(110055457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

#### Lux Com Co Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 100.956.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011050107/10.

(110055882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

#### Lux Com Co Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 100.956.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011050108/10.

(110055885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

# Commex International S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Commex International S.A.).

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 59.323.

L'an deux mille dix, le trente-et-un décembre.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "Commex International S.A.", ayant son siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, inscrite au Registre de Commerce et



des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 59.323, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 20 mai 1997, publié au Mémorial C numéro 460 du 25 août 1997.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jeff FELLER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

### Ordre du jour:

1) Modification de l'objet de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

- 2) Transformation de la Société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et changement de la dénomination sociale en "Commex International S.A.-SPF".
  - 3) Adaptation et refonte complète des statuts.
  - 4) Divers.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1).

### Deuxième résolution

L'assemblée décide de transformer la Société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et de changer la dénomination sociale en "Commex International S.A.-SPF".

### Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts comme suit:



### **STATUTS**

### Titre Préliminaire - Définitions

"Loi": signifie les dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures;

"Loi SPF": signifie les dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF");

"Statuts": signifie les statuts de la Société.

### Titre I er . - Dénomination - Durée - Objet - Siège social

- **Art. 1** er . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Commex International S.A.-SPF" (ci-après la "Société"), ayant la qualité de société de gestion de patrimoine familial au sens de la loi SPF.
  - Art. 2. La durée de la Société est illimitée.
- **Art. 3.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

### Titre II. - Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à cinquante mille dollars US (50.000,-USD), représenté par cinquante (50) actions de mille dollars US (1.000,-USD) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
  - c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre pourront être délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.



Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Titre III. - Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 17.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### Titre IV. - Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes



à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.
- **Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

### Titre V. - Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

### Titre VI. - Exercice social - Bilan

- **Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.
- **Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.



Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

### Titre VII. - Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

### Titre VIII. - Modification des statuts

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

### Titre IX. - Dispositions finales - Loi Applicable

Art. 19. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille trois cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, en l'étude de Maître Martine SCHAEFFER, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jeff FELLER, Françoise HÜBSCH, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 janvier 2011. Relation GRE/2011/327. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Signature.

### POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 4 mars 2011.

Référence de publication: 2011032602/250.

(110037709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

### Lux Com Co Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 100.956.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011050109/10.

(110055887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

### Luxinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 108.204.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 avril 2011.

Pour: LUXINVEST S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel ARGENCE-LAFON / Cindy SZABO

Référence de publication: 2011050110/15.

(110055520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.



### Luxinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée. R.C.S. Luxembourg B 108.204.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 avril 2011.

Pour: LUXINVEST S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme

Lionel ARGENCE-LAFON / Cindy SZABO

Référence de publication: 2011050111/15.

(110055532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

### Finexeo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54-56, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 118.255.

L'an deux mille onze, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera dépositaire du présent acte.

### A COMPARU:

Monsieur Benoît Duvieusart, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration contenue dans des résolutions adoptées en date du 22 février 2011 par le Conseil d'Administration de Finexeo S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 54-56, boulevard Napoléon I er , L-2210 Luxembourg et immatriculée au registre de commerces et des sociétés de Luxembourg sous le n° B 118.255 (la "Société"), constituée le 25 juillet 2006 par acte de Maître Bettingen, notaire de résidence à Senningerberg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 1928 du 13 octobre 2006 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, prénommée, reçu en date du 13 décembre 2010, non encore publié au Mémorial, lesquelles résolutions du conseil d'administration resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire d'acter que:

I. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société a, par résolutions adoptées en date du 13 décembre 2010, résolu d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant maximum de cent mille euros (EUR 100.000) pour le porter de son montant actuel de cent un mille six cent soixante-dix-neuf euros et quarante centimes (EUR 101.679,40) représenté par un million seize mille sept cent quatre-vingt-quatorze (1.016.794) actions d'une valeur de dix centime d'euro (EUR 0,10) chacune, à un montant maximum de deux cent un mille six cent soixante-dix-neuf euros et quarante centimes (EUR 201.679,40) représenté par deux millions seize mille sept cent quatre-vingt-quatorze (2.016.794) actions d'une valeur de dix centime d'euro (EUR 0,10) chacune, par l'émission d'un maximum d'un million (1.000.000) d'Actions de Classe B réservée, (i) dans un premier temps, par préférence aux actionnaires existant de la Société au prorata de leur participation dans la Société pendant une période de 30 jours (souscription à titre irréductible), à la suite de quoi (ii) les actions non souscrites lors de ce premier tour pouvaient être attribuées par le Conseil d'administration, au même prix de souscription, et à titre réductible, aux actionnaires de la Société qui auront exprimé le souhait de se voir attribuer un nombre d'Actions de Classe B supérieur, au prorata de leur participation dans la Société. Si, à la suite de ce second tour, il subsistait un certain nombre d'Actions de Classe B offertes dans le cadre de cette augmentation de capital et qui ne seraient pas souscrites par des actionnaires de la Société, le Conseil était autorisé à offrir ces Actions de Classe B, sans réserver le droit préférentiel de souscription des actionnaires anciens et jusqu'à concurrence d'un nombre maximum de deux cent cinquante mille (250.000) Actions de Classe B au même prix de souscription que cidessus à des tiers que le Conseil pouvait librement sélectionner dans le meilleur intérêt de la Société.

II. La même assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société avait autorisé le Conseil d'administration à faire constater par acte notarié l'augmentation de capital résultant des souscriptions qu'il aura reçues au terme de la période de souscription et de faire modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social résultant de la souscription et de la libération des nouvelles Actions de Classe B.

III. Sur base des pouvoirs ainsi conférés, le conseil d'administration de la Société a, par résolutions adoptées en date du 22 février 2011, (i) constaté la souscription à titre irréductible d'un nombre de six cent soixante-treize mille deux cent



quatre-vingt-seize (673.296) Actions de Classe B, ainsi que leur libération intégrale, et (ii) alloué entre les actionnaires qui en avaient émis le souhait, un nombre de deux cent vingt-six mille sept cent huit (226.708) Actions de Classe B souscrites à titre réductible, lesquelles ont également été intégralement libérées, de telle sorte que le conseil d'administration a constaté la souscription et la libération d'un nombre total de neuf cent mille et quatre (900.004) Actions de Classe B de la Société à un prix de souscription d'un euro (EUR 1,00) par action (soit une valeur nominale de dix centime d'euro (EUR 0,10) et une prime d'émission de quatre-vingt-dix centime d'euro (EUR 0,90)), qui sera allouée à un compte de prime d'émission librement distribuable, par les actionnaires suivants (les «Actionnaires»):

Actionnaires	Nombre d'Actions de Classe B souscrites à titre irréductible	Nombre d'Actions de Classe B souscrites à titre réductible	Nature de l'apport
OTC Entreprises 1	129.837	23.380	cent vingt-neuf mille huit cent trente-sept euros (EUR 129.837) libérés en nature sous la forme de l'apport d'une créance contre la Société d'un montant équivalent, et
			vingt-trois mille trois cent quatre-vingts euros (EUR 23.380) libérés en espèces soit un total de cent cinquante-trois mille deux cent dix-sept euros (EUR 153.217)
OTC Entreprises 2	210.683	37.939	deux cent dix mille six cent quatre-vingt-trois euros (EUR 210.683) libérés en nature sous la forme de l'apport d'une créance contre la Société d'un montant équivalent, et
			trente-sept mille neuf cent trente-neuf euros (EUR 37.939) libérés en espèces soit un total de deux cent quarante-huit mille six cent
OTC Entreprises 3	37.170	6.693	vingt-deux euros (EUR 248.622) trente-sept mille cent soixante-dix euros (EUR 37.170) libérés en nature sous la forme de l'apport d'une créance contre la Société d'un montant équivalent, et
			six mille six cent quatre-vingt-treize euros (EUR 6.693) libérés en espèces soit un total de quarante-trois mille huit cent soixante-trois euros (EUR 43.863)
OTC Entreprises 4	56.996	10.264	cinquante-six mille neuf cent quatre-vingt-seize euros (EUR 56.996) libérés en nature sous la forme de l'apport d'une créance contre la Société d'un montant équivalent, et
			dix mille deux cent soixante-quatre euros (EUR 10.264) libérés en espèces soit un total de soixante-sept mille deux cent soixante euros (EUR 67.260)
Innovation Pluriel	9.572	1.724	onze mille deux cent quatre-vingt-seize euros (EUR 11.296) libérés en espèces
Emmanuel Pelle	82.645		quatre-vingt-deux mille six cent quarante-cinq euros (EUR 82.645) libérés en espèces
Daniel Abitbol	81.935	113.000	cinquante-deux mille cent onze euros (EUR 52.111) libérés en nature sous la forme de l'apport d'une créance contre la Société d'un montant équivalent, et cent quarante-deux mille huit cent vingt-quatre euros (EUR 142.824) libérés en espèces soit un total de cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent trente-cinq euros (EUR 194.935)
Sébastien Steinmetz	42.666	10.000	dix-neuf mille trois cent vingt-six euros (EUR 19.326) libérés en nature sous la forme de l'apport d'une créance contre la Société d'un montant équivalent, et trente-trois mille trois cent quarante euros (EUR 33.340) libérés en espèces



soit un total de cinquante-deux mille six cent soixante-six euros (EUR 52.666) quinze mille cinq cents euros (EUR 15.500) libérés en

espèce

Jeewi Sàrl . . . . . . . . . . 6.292 23.708

Thomas Lanaute . . . . . . . . . . . . . 15.500

trente mille euros (EUR 30.000) libérés en espèces

Les créances apportées en nature ont été évaluées à cinq cent six mille cent vingt-trois euros et vingt centimes (EUR 506.123). L'apport en nature susmentionné a été audité par Grand Thornton Lux Audit S.A., réviseur d'entreprises agréé, suivant un rapport daté du 22 février 2011, qui restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement, dont la conclusion est la suivante:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmenté de la prime d'émission."

Preuve de l'apport en numéraire et de l'apport en nature des créances a été donnée au notaire instrumentant.

IV. En conséquence de ce qui précède, le capital social souscrit de la Société a été augmenté d'un montant total de quatre-vingt-dix mille euros et quarante centimes (EUR 90.000,40) par l'émission de cent neuf cent mille et quatre (900.004) Actions de Classe B, chacune d'une valeur nominale de dix centime d'euro par Action Concernée augmentée d'une prime d'émission de quatre-vingt-dix centimes (EUR 0,90) allouée à un compte de prime d'émission librement distribuable.

V. Suite à cette augmentation de capital, le premier paragraphe de l'article cinq des Statuts aura la teneur suivante:

« Art. 5. Capital - Actions et Certificats. Le capital souscrit de la Société est fixé à cent quatre-vingt-onze mille six cent soixante-dix-neuf euros et quatre-vingt centimes (EUR 191.679,80) représenté par un million neuf cent seize mille sept cent quatre-vingt-dix-huit (1.916.798) actions d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) par action représenté par cinq cent trente mille huit cents (530.800) actions de classe A (les "Actions de Classe A") d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) par action, et par un million trois cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent quatrevingt-dix-huit (1.385.998) actions de classe B (les "Actions de Classe B") d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) par action (les Actions de Classe A et les Actions de Classe B sont ci-après conjointement désignées comme les "Actions") étant entendu que les Actions de Classe B donneront droit, en cas de liquidation amiable ou judiciaire de la Société, à l'allocation préférentielle du boni de liquidation tel que détaillé dans un éventuel pacte d'actionnaires (ou tout autre contrat de même type) existant de tout temps entre les actionnaires et la Société (un "Pacte d'Actionnaires").»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la Société ou pour lequel elle est responsable à la suite de cette augmentation de capital s'élève à environ deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Duvieusart et J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 février 2011. LAC/2011/9592. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2011.

Référence de publication: 2011032652/147.

(110037332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

## Nauticom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 41.265.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2011050114/11.

(110055467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.



### Nauticom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 41.265.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2011050115/11.

(110055470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

### O & G Fire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 146.127.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2011050117/10.

(110055624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

### Opus GP Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 130.580.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011050118/10.

(110055963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

# Debis Europe SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial, (anc. Debis Europe s.àr.l.).

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 86.571.

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Anna POUSKOURI, directeur de société, née à Athènes (Grèce), le 8 juin 1949, demeurant à GR-10673 Athènes, Anagnostopoulou 48 (Grèce),

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter les suivant:

- Que la société à responsabilité limitée DEBIS EUROPE S.à r.l., ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, R.C.S. Luxembourg numéro 86571, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 février 2002, publié au Mémorial C numéro 941 du 20 juin 2002.
- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule associée actuelle de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'associée unique décide de modifier le régime fiscal de la société, laquelle n'aura plus le statut de société holding tel que défini par la loi du 31 juillet 1929 mais le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.



Suite au à ce qui précède l'associée unique décide de:

- changer la dénomination de la société en Debis Europe SPF;
- modifier l'objet social, et
- en consequence de modifier les articles 1 er , 2 et 3 des statuts pour leur donner la teneur suivante:
- " **Art. 1** er . Entre les associés présents et futurs, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et par la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial (SPF), ainsi que par les présents statuts.
  - Art. 2. La société prend la dénomination de Debis Europe SPF.
- **Art. 3.** La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre
- (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce,
- (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange,
- (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire,
  - (d) tous les autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;
- (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques,
- (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF."

### Deuxième résolution

L'associée unique décide d'accepter la démission de Madame Elena BAILA comme gérante de la société et de nommer en son remplacement comme nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Hans E. REICHE, administrateur de société, né à Heidelberg (Allemagne), le 4 avril 1947, demeurant à D-83317 Teisendorf, St. Anna- Strasse 20 (Allemagne).

Le gérant aura personnellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social et la loi.

### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

### Suit la version en langue anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and ten, on the thirtieth of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:



Mrs. Anna POUSKOURI, company director, born in Athens (Greece) on June 8, 1949, residing in GR-10673 Athens, Anagnostopoulou 48 (Greece),

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, through its mandatory, has declared and requested the officiating notary to act the following:

- That the private limited liability company (société à responsabilité limitée) DEBIS EUROPE S.à r.l., having its registered office in L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, R.C.S. Luxembourg number B 86571, has been incorporated by deed of the undersigned notary on February 25, 2002, published in the Mémorial C number 941 of June 20, 2002.
- That the appearing party, represented as said before, is the sole actual partner of the said company and that it has taken, through its mandatory, the following resolutions:

#### First resolution

The sole shareholder decides to amend the articles of the company so that, henceforth, the company will no more have the status of a holding company as defined by the law of 31 July 1929 but have the status of a Private Wealth Management Company ("SPF") as defined by the Law of 11 May 2007.

As a consequence of the foregoing, the sole shareholder decides to:

- change the name of the company into Debis Europe SPF;
- change the wording of the purpose of the company, and
- subsequent amend articles 1, 2 and 3 of the articles of incorporation to give them the following wording:
- " Art. 1. Between the present and following partners, there is hereby formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the actual laws, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended, and by the law of May 11, 2007 on family wealth management companies (sociétés de gestion de patrimoine familial), as well as by the present articles of incorporation.
  - Art. 2. The company is incorporated under the name of Debis Europe SPF.
- Art. 3. The sole object of the Company, to the exclusion of any commercial activity, is the acquisition, holding, management and disposal of, on the one hand, financial instruments within the meaning of the Law of August 5, 2005, on financial guarantee contracts, and, on the other hand, of cash and assets of any kind, held in a bank account.

As financial instruments within the meaning of the Law of August 5, 2005, on financial guarantee contracts are to be understood

- (a) all securities and other instruments including, but not limited to, shares in companies, and other instruments comparable to shares in companies, participations in companies and units in collective investment undertakings, bonds and other forms of debt instruments, certificates of deposits, loan notes and payment instruments;
  - (b) securities, which give the right to acquire shares, bonds or other instruments by subscription, purchase or exchange;
- (c) term financial instruments and instruments giving rise to a cash settlement (excluding instruments of payment), including money market instruments;
  - (d) all other instruments evidencing ownership rights, claim rights or securities;
- (e) all other instruments related to financial underlyings, indices, commodities, precious metals, produce, metals merchandise or other goods of risks;
- (f) claims related to the items described in sub-paragraphs (a) to (e) above, or any rights pertaining to these items, whether these financial instruments are in physical form, dematerialised, transferable by book entry or delivery, bearer or registered, endorsable or not, and regardless of their governing law.

Generally speaking, the Company may implement any measure of surveillance or control, and may carry out any operation or transaction, which it deemed necessary or useful for the accomplishment and the development of its corporate objects in the broadest manner possible, provided that the Company does not interfere in the management of the companies, in which it holds participations."

### Second resolution

The sole shareholder decides to accept the resignation of Mrs. Elena BAILA as manager of the company and to appoint in his replacement as new manager of the company for an undetermined period:

Mr. Hans E. REICHE, company director, born in Heidelberg (Germany) on April 4, 1947, residing in D-83317 Teisendorf, St. Anna-Strasse 20 (Germany).

The manager shall have personally and on his single signature the full power to bind the company for all acts within the bounds laid down by its purpose and by the law.

### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred and fifty Euro.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with Us, the notary, the present deed

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 janvier 2011. Relation GRE/2011/292. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 mars 2011.

Référence de publication: 2011032614/148.

(110037514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

### Opus LP Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 130.674.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011050119/10.

(110055964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

### Pasta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7220 Walferdange, 1, place des Martyrs.

R.C.S. Luxembourg B 140.599.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA L-2530 LUXEMBOURG 4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011050120/13.

(110055433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

### Kafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 93.793.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011050401/9.

(110055968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck